



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Conseil Municipal de la Commune de Capbreton
Séance du 29 juin 2022

Le Conseil Municipal de la commune de CAPBRETON dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Patrick LACLÉDÈRE Maire de CAPBRETON.

Étaient présents : Patrick LACLÉDÈRE, Louis GALDOS, Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Céline FOURNIER, Étienne CARRÈRE, Claire MARSAL GUEZE, Jean-Marc GIBERT, Armelle BARBE, Patrice TROUVÉ, Jean-Yves SORIN, Anne MOLLÉ, Nathalie MEIRELES ALLADIO, Véronique PUJOL, Rudy MARÉCHAL, Marc MILHÈRES, Jacques SCHNEIDER, Bernard CALÈS, Maïté SAINT-PAU, Cédric LARRIEU, Nathalie DUFAU, Alexandra LUX.

Absents excusés : Soline GRAVOUIL a donné pouvoir Claire MARSAL GUEZE, Cyril NAZABAL a donné pouvoir à Nathalie MEIRELES ALLADIO, Françoise PETIT a donné pouvoir à Armelle BARBE, Alexandra DASSÉ a donné pouvoir à Céline FOURNIER, Yves TRÉZIÈRES a donné pouvoir à Jean-Luc ASCHARD, Shanelle BARBIER a donné pouvoir à Louis GALDOS, Serge MACKOWIAK a donné pouvoir à Nathalie DUFAU.

Secrétaire de séance : Patrice TROUVÉ

2022-70

NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L 114-, L 310-1 à L 310-6 et suivants ;

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle ;

Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Considérant qu'il est indispensable d'actualiser le règlement intérieur de la médiathèque municipale L'Écume des jours pour une nouvelle politique d'accueil permettant de repenser la relation aux usagers. ;

Après avis favorable de la commission culture, promotion du territoire en date du 21 juin 2022,

Après avis favorable de la commission administration générale – finances - éthique en date du 27 juin 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré *à l'unanimité par 29 voix pour* :



- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur de la médiathèque municipale L'Écume des jours et la charte des ressources informatiques annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour « extrait » certifié conforme.



Le Maire,

Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulbos - 50 cours Lyautey - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Délibération transmise électroniquement le : *04/07/22*

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : *04/07/22*

Affiché, le :

Notifié le :

Publié le *04/07/22*

Le Maire, par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Michael EL BEZE

